



## Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/15-661-877 du 16/02/2015

### **RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS DE REFORME DEPARTEMENTALES COMPETENTES A L'EGARD DES INFIRMIERS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Référence : Article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif aux commissions de réforme départementales

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Infirmiers de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur - Tout public

Dossier suivi par : Mme YAGUES - Secrétariat DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - Fax : 04 42 91 70 06 -  
adresse mail : [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral portant désignation des **représentants du personnel** au sein des instances citées en objet.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**VU** l'article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif [...] à l'organisation des commissions de réforme départementales  
**VU** les propositions présentées par les représentants des personnels  
**ENTENDUE** la commission administrative paritaire académique des infirmiers de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur en sa séance du 29 janvier 2015

## ARRETE

**ARTICLE PREMIER** - Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales **des infirmiers de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur**

### Pour le département des Alpes-de-Haute-Provence :

- Madame Florence PIARULLI  
Collège André Honorat – Barcelonnette (04)
- Madame Djidjiga TAKHEDMIT  
Lycée Théodore Aubanel – Avignon (84)

### Pour le département des Hautes-Alpes :

- Madame Florence PIARULLI  
Collège André Honorat – Barcelonnette (04)
- Madame Marie-Isabelle TAILLEZ  
Lycée Honoré Romane – Embrun (05)

### Pour le département des Bouches-du-Rhône :

- Madame Catherine MOINE  
Collège Simone de Beauvoir – Vitrolles (13)
- Madame Marie-Noëlle ELISSALDE  
Aix-Marseille Université - Marseille (13)

### Pour le département de Vaucluse :

- Madame Jacqueline BACHIMON  
Collège Jean Bouin – L'Isle sur la Sorgue (84)
- Madame Djidjiga TAKHEDMIT  
Lycée Théodore Aubanel – Avignon (84)

**ARTICLE 2** - Les directeurs des services départementaux des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône, et du Vaucluse, et le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 5 février 2015

Pour le recteur et par délégation,  
le directeur des relations  
et des ressources humaines

Gérard MARIN